

ORDRE DU JOUR :

■ 1^{er} CCE

Comptes annuels et rapport d'Activités et de Gestion du CCE pour 2015 (Sujet devant être légalement traité ce mois-ci). Pour Avis

■ 2^{ème} CCE

Bilan Maintenance 2014/2015 (pour information)

■ Déclaration liminaire

LA DÉLÉGATION FO ENERGIE ET MINES :

Valérie LAPORTE
Patrick MOUTTE

CCE N° 1 - Comptes annuels et rapport d'Activités et de Gestion du CCE pour 2015

Le comité central d'entreprise est constitué de 42 membres dont 38 élus et 4 RSCC.

Les commissions du CCE sont :

■ La commission Économique (obligatoire) constituée de 5 membres est chargée d'étudier les documents économiques et financiers soumis à l'organisme.
Correspondant FO Énergie et Mines : PATRICK MOUTTE

■ La commission d'Information et d'Aide au Logement (obligatoire) constituée de 5 membres, a pour objet de faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel.
Correspondant FO Énergie et Mines : Valérie LAPORTE

■ La commission Égalité Professionnelle (obligatoire) constituée de 5 membres est chargée de préparer et traiter les questions relatives à la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et d'emploi.
Correspondant FO Énergie et Mines : Carine BRUSSON

■ La commission Emploi, Formation Professionnelle (obligatoire) constituée de 5 membres est chargée d'étudier les documents fournis par l'employeur, rechercher des informations complémentaires, proposer le cas échéant un avis du CCE.
Correspondant FO Énergie et Mines : Christian DURR

■ La commission Prévention, Santé, Sécurité (facultative) constituée de 5 membres est chargée d'examiner et d'étudier plus particulièrement toutes les questions et problèmes ayant des impacts sur la santé des salariés de par l'organisation du travail, de son environnement, des risques auxquels sont soumis les personnels.

Correspondant FO Énergie et Mines : Olivier PETIT

■ La commission des Moyens (facultative) constituée de 5 membres doit :

- Arrêter les règles de gestion qui seront soumises à approbation des membres du CCE en séance plénière.

- Donner son avis sur les utilisations de la subvention du budget Attributions Économiques et Professionnelles.

- Arrêter les comptes annuels.

- Rendre un avis sur l'inventaire du matériel et des amortissements attribués. En particulier, elle doit préparer une résolution soumise au vote du CCE relative à toute dévolution de matériel prenant en compte la dépréciation suivant les règles d'amortissement pratiquées.

Correspondant FO Énergie et Mines : PATRICK MOUTTE

La Commission des moyens s'est réunie le 12 avril 2016, pour valider le bilan des comptes annuels au 31 décembre 2015

établi par l'expert-comptable. Elle a également validé le rapport d'activité et de gestion, nouvelle obligation de la Loi.

L'expert-comptable n'a relevé aucun élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

L'ensemble des délégations a félicité le travail effectué par le Trésorier du CCE.

FO Énergie et Mines a émis un avis favorable.

CCE N° 2 - En ouverture de séance la délégation FO ÉNERGIE ET MINES a fait la déclaration suivante :

**DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES
CCE GRDF DU 19 MAI 2016**

« Depuis le 9 mars, le projet de loi Travail est massivement rejeté par les citoyens.

La décision gouvernementale d'utiliser l'article 49.3 pour adopter, sans vote parlementaire, la loi Travail est un coup de force scandaleux, signe de mépris pour les salariés et les jeunes de notre pays.

Après deux mois de manifestations et de grèves, les arguments de FO ont porté et ont convaincu, malgré le matraquage

médiatique : 71 % des Français sont opposés à la loi Travail, 80 % étaient opposés à l'usage du 49.3.

Face à la mobilisation, le gouvernement a distribué quelques mesures qui pouvaient séduire des syndicats réformistes comme la CFDT qui souhaitait y voir bouger quelques virgules afin de considérer cette loi comme porteuse de progrès social !

Pourtant rien ne change et le cœur du projet, aura malheureusement des effets durables.

Ce texte est toujours inacceptable :

- *Il facilitera les licenciements.*
- *Par la primauté de l'accord d'entreprise (inversion de la hiérarchie des normes), il enlèvera la protection de la loi pour les salariés les plus exposés.*
- *Il permettra de faire travailler plus en gagnant moins par la baisse du salaire horaire.*

Aujourd'hui, plusieurs secteurs professionnels continuent de développer des actions, des grèves (cheminots, routiers, énergie, chimie, construction, aéroport de Paris, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui et de dynamiques

dans la poursuite, l'amplification et l'élargissement du rapport de force.

Pour FO Énergie et Mines, cette situation renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées dans un climat de tension dont le premier ministre porte l'entière responsabilité

Et pour cela les pouvoirs publics doivent garantir, aux salariés, le droit de manifester dans la sécurité.

FO Energie et Mines rappelle que lorsque le gouvernement utilise le 49.3 pour s'attaquer au monde du travail, jamais rien ne se termine comme on pourrait l'imaginer. Nous l'avons vécu avec l'adoption du CPE en 2006 via le 49.3, qui a été un échec cuisant pour le gouvernement de l'époque l'obligeant à effectuer un retrait pur et dur du texte, alors même que le décret d'application était paru ! »

Rien n'entamera notre détermination à faire reculer cette décision anti démocratique.

Dès aujourd'hui, FO Énergie et Mines appelle, ainsi que les syndicats (CGT, FSU, Solidaires) et des mouvements de jeunesse (UNEF, UNL, FIDL, MJS, JC) à se mobiliser massivement et rejoindre les manifestations organisées

sur Paris et dans toute la France. La CFE-CGC pourtant critique sur le projet de loi reste toujours aussi fébrile à vouloir nous rejoindre dans l'action.

Dans ce climat, qui divise les citoyens, le monde du travail risque d'être confronté au plus grand bouleversement social, vécu par notre pays depuis plusieurs décennies.

Les jeunes et le personnel de nos entreprises ne seront pas épargnés.

C'est pourquoi à l'appel de notre Fédération, la Délégation FO Énergie et Mines pleinement engagée dans l'action, vous informe quitter la séance.

Après la lecture de la déclaration la délégation FO Energie et Mines a quitté la séance.